



Genève, le 14 octobre 2024

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué du département de la santé et des mobilités (DSM)

Face aux virus hivernaux, adoptons les bons gestes et protégeons les personnes vulnérables

Le canton lance cette semaine sa campagne de prévention contre les virus respiratoires de l'hiver, rappelant les mesures de protection et incitant les personnes vulnérables à se faire vacciner contre la grippe et le COVID-19.

A l'approche de la période hivernale, propice à la circulation de nombreux virus et notamment ceux de la grippe, du COVID-19 et du RSV (virus respiratoire syncytial), l'office cantonal de la santé rappelle les gestes simples qui permettent de s'en protéger et de limiter leur circulation, tels qu'aérer régulièrement les locaux, se laver les mains et porter un masque en cas de symptômes.

Ces recommandations sont particulièrement importantes pour les personnes vulnérables et pour les personnes qui sont régulièrement en contact avec elles.

Personnes à risque incitées à se faire vacciner

La vaccination contre le COVID-19 et contre la grippe est vivement recommandée pour les personnes vulnérables et notamment pour les plus de 65 ans, les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladies chroniques, chez qui le risque de complications est plus élevé. Les personnes en contact avec des personnes vulnérables dans le cadre personnel ou professionnel, et en particulier le personnel de soins, sont également encouragées à se faire vacciner contre la grippe.

Traitement préventif de la bronchiolite pour les bébés

Face aux épidémies de bronchiolite causées par le RSV chez les bébés de moins d'un an, particulièrement à risque de développer des complications, le service du médecin cantonal, les Hôpitaux Universitaires de Genève et la Société Genevoise de Pédiatrie recommandent l'administration d'une dose de Beyfortus® (nirsevimab). Prochainement disponible, cet anticorps monoclonal, qui n'est pas un vaccin, permet de réduire de 80 % le risque d'hospitalisation des nourrissons atteints du RSV et de 90 % le risque qu'ils soient admis dans une unité de soins intensifs.

Pour davantage d'information sur les virus hivernaux, les moyens de s'en protéger, les établissements où se faire vacciner, ainsi que les modalités de remboursement, veuillez consulter le site

[Protégeons-nous contre les virus de l'hiver | ge.ch](https://www.ge.ch)

Pour toute information complémentaire:

Département de la santé et des mobilités: Cédric Alber, directeur de la communication, office cantonal de la santé, DSM, Tél. 079 645 98 66.